

Voilà comment le groupe La Poste traite ses filiales et sa sous-traitance avec mépris.

VIAPOSTE : LA HONTE !

Des casiers collés au quai, au milieu du matériel: voilà les "vestiaires" des salarié-es.



Vestiaires d'un autre temps, absence de véritable salle de repos, matériel et cartons au milieu des casiers, chaleur, fatigue et mépris : voilà l'exemple de la réalité imposée aux postier.es de Viaposte sur la plateforme de Périgny multiflux. Alors que le Groupe La Poste parle partout de responsabilité sociale, sur le terrain il laisse ses filiales et sa sous-traitance travailler dans des conditions indignes.

Pour La Poste, les salarié.es des filiales et les intérimaires devraient se contenter du minimum ?

La CGT FAPT dit NON !



Cartons, chaussures au sol, gants abandonnés : le mépris se voit immédiatement !

Ces images ne sont pas un détail. Elles montrent la vérité : pas de local social digne, pas de séparation correcte avec la zone de travail, pas de respect élémentaire pour celles et ceux qui font tourner l'activité au quotidien.

Le Groupe La Poste exige toujours plus de productivité, mais refuse toujours d'assurer des conditions de travail humaines à Viaposte.



Une plateforme entière, mais aucun vrai espace de repos digne de ce nom pour les postier-es !

**Filliales,
intérimaires,
sous-traitance :
le Groupe La Poste
organise le travail
au rabais !**

Ce que ces photos dénoncent, la CGT-FAPT le combat !

Lors de notre visite, rien n'avait changé malgré les alertes déjà adressées à la DRH Siège Groupe La Poste, au DRH VIAPOSTE, à la DRH de la Plate-forme Multi-flux de Périgny. Les postier.es de Viaposte ne disposent toujours pas de vestiaires et de salle de repos dignes et humains. Cette situation est inadmissible. Elle montre comment le Groupe La Poste traite ses filiales : comme des variables d'ajustement où l'on tolère l'inacceptable tant que le travail sort. Périgny n'est qu'un exemple.

Combien de viapostier.es vivent la même situation dans d'autres plateformes courriers/colis ?

Ce mépris frappe d'abord les salarié.es les plus exposé.es : personnels de filiale, salarié.es précaires, intérimaires. Pour la CGT FAPT, il n'y a pas de postier.es de seconde zone. La dignité, la santé et le respect doivent être garantis à toutes et tous.



Une chaise isolée dans un coin, au milieu des panneaux et du quai : voilà la "salle de repos" tolérée par la direction.

La loi impose :

- ◆ Un local vestiaire collectif est obligatoire lorsque les salarié.es portent des vêtements de travail spécifiques ou des équipements de protection individuelle, et cette obligation s'applique quelle que soit l'activité ou l'effectif de l'entreprise.
- ◆ En cas de chaleur intense, l'employeur doit adapter l'organisation du travail, modifier l'aménagement des postes si nécessaire, mettre davantage d'eau potable fraîche à disposition et peut prévoir des périodes de repos.
- ◆ L'INRS recommande aussi d'augmenter la fréquence des pauses de récupération et d'aménager des aires de repos adaptées.

La CGT FAPT exige immédiatement :

- ▶ Des vestiaires dignes, propres, séparés de la zone de travail et réellement adaptés.
- ▶ Une vraie salle de repos, humaine, propre et accessible à toutes et tous.
- ▶ Des pauses régulières face à la canicule, avec eau fraîche en quantité suffisante].
- ▶ La fin du traitement au rabais des salarié.es des filiales et de la sous-traitance.
- ▶ Un engagement écrit de la direction avec calendrier immédiat de mise en conformité.

La CGT-FAPT appelle à la mobilisation des viapostier.es dans tous les territoires. Assez de mépris !

Quand le Groupe La Poste refuse le minimum, il faut imposer le maximum. La CGT FAPT appelle les postier.es à se rassembler, à signaler toutes les situations indignes et à construire le rapport de force pour obtenir enfin des conditions de travail respectueuses de la santé et de la dignité avec les syndicats CGT FAPT en territoire, avec la section VIAPOSTE NEOLOG et ses élu.es CGT FAPT

À VIAPOSTE nous n'accepterons ni le travail au rabais, ni des postier.es de seconde zone.



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

